

LES EMPLOYEURS DEMANDENT A NOUVEAU PLUS DE FLEXIBILITE!

**BOIS ET AMEUBLEMENT CP 126
NEGOCIATIONS CCT 2019-2020
FLASH D'INFORMATION N° 4 - 18 JUIN 2019**

Les négociations se sont poursuivies hier. Les employeurs ont à nouveau demandé une extension des heures supplémentaires volontaires instaurées par la loi Peeters. Au niveau national, le plafond a été récemment augmenté de 100 à 120 heures. Les employeurs demandent une extension ultérieure à 180 heures via une CCT sectorielle. En échange, ils feraient des concessions pour une série de points de notre cahier de revendications.

Une plus grande flexibilité était inacceptable pour vous!

Il existe déjà de nombreux systèmes de flexibilité dans notre secteur et vous ne voyez pas la nécessité de l'étendre davantage. Les employeurs prétendent cependant que c'est une nécessité. **Nous aimerions donc avoir votre avis:**

- 1) Y a-t-il au sein de votre entreprise, des demandes émanant de l'employeur et/ou des travailleurs d'étendre le nombre d'heures supplémentaires volontaires (au-delà de 120 heures)?**
- 2) Si la réponse est oui, quelle en est la raison?**
- 3) Si la réponse est non, faites-le-nous également savoir!**

La réponse à ces questions doit nous être transmise pour le vendredi 21 juin 2019 au plus tard à l'adresse mail suivante annick.cannaert@accg.be (envoyez un message avec comme objet "flexibilité CP 126").

Le prochain tour de négociation aura lieu le 24 juin 2019.

N'OUBLIEZ PAS DE CONSULTER RÉGULIÈREMENT LE SITE WEB DE LA CG (www.accg.be), OUTRE L'ACTUALITÉ SYNDICALE, IL VOUS FOURNIRA AUSSI LES INFORMATIONS LES PLUS RÉCENTES CONCERNANT LE SECTEUR ET DES LIENS INTÉRESSANTS.